

Statement of the Chairman

Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions (ACABQ)

09 March 2022

Eleventh progress report on accountability: strengthening accountability in the United Nations Secretariat

(ACABQ report A/76/728; related report: A/76/644)

Mr. Chairman,

I am pleased to introduce the report of the Advisory Committee on the Eleventh progress report on accountability: strengthening accountability in the United Nations Secretariat.

The Advisory Committee notes the steps taken to-date and trusts that the Secretary General will continue the efforts to establish a deeply rooted and sustainable organizational culture of personal and institutional accountability in the United Nations Secretariat. The Committee considers that the concept of an accountability system must be anchored by the existing definition of accountability, which has remained in place since the sixty-fourth session of the General Assembly, and that it plays a central role in all reform efforts, as well as in all organizational, administrative and operational changes

Mr. Chairman,

The Advisory Committee reiterates that the performance of senior managers and of staff at all levels is closely linked to the implementation of the Secretariat's mandated activities and that

senior managers' compacts and staff members' workplans should be aligned with approved programme activities arising from established mandates. The Committee is therefore of the view that there is a need to expand the Organization's results-based fundamentals and to establish a three-pronged approach, comprising: (a) results-based management, (b) results-based budgeting, and (c) results-based performance. The Committee trusts that the Secretary-General will utilize the resources and knowledge base of the new evaluation framework and provide updates thereon in the next progress reports.

Mr. Chairman,

The Advisory Committee considers that there is a need to define individual accountability, as well as instances of co-responsibility between Headquarters and field locations, in particular in periods of transition, such as during the establishment and liquidation of field missions, and prior to the arrival and after the departure of the Head of Mission, and recommends that the General Assembly request the Secretary-General to provide related concrete related proposals.

Mr. Chairman,

The Advisory Committee notes that the reported high rate of timely submission of reports and related supplementary and additional information still does not reflect the operational reality of the oftentimes delayed submission of documents. The Committee recalls paragraph 16 of General Assembly resolution 74/271, which reiterated that the timely submission of documents is an important aspect of the accountability of the Secretariat to Member States, requesting the Secretary-General to ensure the continued inclusion in the senior managers' compacts of a related managerial indicator.

In addition, the Advisory Committee notes the trend whereby important reports and initiatives are finalized shortly after the completion of the session of the Committee or during the deliberations of the General Assembly, and that such late submissions may have implications on the analysis of the related matters and the way forward. Such late submissions include, for example, human resources management matters which are normally considered in the first

resumed session, as well as the evaluation by the Office of Internal Oversight Services of the accountability system which has been delayed by nine months and will now only be completed at end of March 2022, instead of June 2021.

The Committee trusts that, in the future, the finalization of reports will be better planned in advance and in accordance with the annually recurring schedules of both the Advisory Committee and the Fifth Committee, and that all Secretariat departments and offices will ensure the timely submission of reports in an appropriate time frame in order to enable a full consideration of all information and documentation by Member States.

Thank you, Mr. Chairman.

Déclaration du Président
du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

9 mars 2022

**Onzième rapport sur l'application du principe de responsabilité : renforcement de
l'application du principe de responsabilité au Secrétariat de l'Organisation des Nations
Unies**

*(Rapport du Comité consultatif : A/76/728 ; rapport correspondant du Secrétaire général :
A/76/644)*

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de présenter le rapport du Comité consultatif consacré au onzième rapport sur l'application du principe de responsabilité intitulé « Renforcement de l'application du principe de responsabilité au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies ».

Le Comité consultatif prend note des mesures prises à ce jour et compte que le Secrétaire général s'attachera à donner une assise solide et durable à la culture de la responsabilité personnelle et institutionnelle au Secrétariat de l'ONU. Il considère que le dispositif d'application du principe de responsabilité doit être ancré dans la définition du principe de responsabilité qui a été retenue par l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session et que ce dispositif joue un rôle central dans toutes les mesures de réforme, ainsi que dans tous les changements organisationnels, administratifs et opérationnels.

Monsieur le Président,

Le Comité consultatif réaffirme que la performance des cadres supérieurs et du personnel à tous les niveaux est étroitement liée à la mise en œuvre des activités confiées au Secrétariat et que les contrats de mission des hautes et hauts fonctionnaires, de même que les plans de travail des membres du personnel, doivent aller dans le sens des activités qui ont été approuvées pour les programmes et qui découlent des mandats établis. En conséquence, le Comité est d'avis qu'il faut élargir les principes de l'Organisation en matière de résultats et établir une approche à trois volets comprenant : a) la gestion axée sur les résultats ; b) la budgétisation axée sur les résultats ; c) la performance axée sur les résultats. Le Comité compte que le Secrétaire général aura recours aux ressources et à la base de connaissances du nouveau cadre d'évaluation et rendra compte de la question dans ses prochains rapports d'étape.

Monsieur le Président,

Le Comité consultatif estime qu'il importe de définir la responsabilité individuelle, ainsi que les situations dans lesquelles la responsabilité est partagée entre le Siège et les bureaux extérieurs, en particulier en période de transition, par exemple lors de l'établissement ou de la liquidation d'une mission, et avant l'arrivée ou après le départ du ou de la chef de la mission, et recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de présenter des propositions concrètes à ce sujet.

Monsieur le Président,

Le Comité consultatif note que le taux élevé dont il est fait état en ce qui concerne la présentation dans les délais des documents et des renseignements supplémentaires ne correspond pas à la réalité, à savoir que les documents sont fréquemment présentés en retard. Il rappelle le paragraphe 16 de la résolution 74/271 dans lequel l'Assemblée générale a redit que la présentation de documents en temps voulu constituait un aspect important des obligations du Secrétariat vis-à-vis des États Membres et prié le Secrétaire général de veiller à ce qu'un indicateur concernant cet aspect continue de figurer dans les contrats de mission des hauts fonctionnaires.

Le Comité consultatif note également que la dernière main semble être mise à des rapports et initiatives majeurs peu de temps après la fin de sa session ou pendant l'examen des questions concernées par l'Assemblée générale, et que ces soumissions tardives peuvent avoir des conséquences sur l'analyse des questions et les décisions qui sont prises. Ces retards concernent, par exemple, les questions relatives à la gestion des ressources humaines qui sont généralement examinées durant la première reprise de session, ainsi que l'évaluation par le Bureau des services de contrôle interne du dispositif d'application du principe de responsabilité, qui a été retardée de neuf mois et qui ne sera achevée qu'à la fin mars 2022, alors qu'elle aurait dû l'être en juin 2021.

Le Comité compte que la programmation des dates d'achèvement des rapports sera affinée de sorte qu'elles cadrent avec son calendrier annuel et celui de la Cinquième Commission, calendriers qui sont les mêmes d'une année sur l'autre ; il compte également que tous les départements et bureaux du Secrétariat veilleront à ce que les rapports soient soumis dans des délais appropriés pour que les États Membres puissent véritablement examiner toutes les informations et toute la documentation.

Monsieur le Président, je vous remercie.